

# Annexe D : Résultats des programmes de conservation de gaz naturel

## Aperçu

Le présent chapitre passe en revue les résultats vérifiés les plus récents (à partir de 2016) de l'un des plus importants outils en matière de politique de conservation du gaz naturel de l'Ontario : les programmes de conservation gérés par les services publics et les programmes de conservation financés par les contribuables pour le gaz naturel (aussi connus sous le nom de « gestion axée sur la demande »).

L'année 2016 a été une année importante pour la conservation du gaz naturel en Ontario. En effet, il s'agissait de la première année complète d'un nouveau cadre de gestion de la demande, qui a permis aux services publics d'obtenir des budgets beaucoup plus élevés. Les dépenses en gaz naturel en 2016 ont été environ 50 % plus élevées qu'en 2015. La plus grande partie de cette augmentation des dépenses visait des clients traditionnellement mal desservis par les programmes de conservation : les clients résidentiels, les petites entreprises et les résidents à faible revenu. Cela a donné lieu à de nouveaux programmes, à une plus grande participation et à des économies d'énergie accrues dans ces secteurs.

Toutefois, dans l'ensemble, les économies nettes de gaz naturel (pour les programmes évalués à l'aide de cette mesure) en 2016 seraient de 30 % inférieures à celles de 2015. Deux raisons principales peuvent expliquer cette situation :

- Un changement dans les paramètres d'évaluation (fondé sur une nouvelle évaluation du programme) est entré en vigueur en 2016. Cela a entraîné la baisse de plus de la moitié des économies nettes d'énergie attribuées aux programmes d'économie d'énergie les plus rentables et les plus fructueux des services publics (ceux destinés aux grands clients industriels et commerciaux). Si les mêmes données d'évaluation avaient été utilisées pour les deux années, les économies globales de gaz naturel auraient été de 7 % plus élevées en 2016 par rapport à 2015.
- L'augmentation des dépenses de conservation visait principalement des segments de clientèle plus petits et plus difficiles à rejoindre. Ces programmes d'économie d'énergie exigent habituellement plus de dépenses par unité d'énergie économisée que les programmes destinés aux gros clients. Il faut aussi du temps pour que les nouveaux programmes s'implantent et deviennent efficaces.

Les programmes de gaz naturel demeurent très rentables et permettent aux Ontariens d'économiser près de trois dollars pour chaque dollar dépensé en 2016. Depuis 2007, les programmes de conservation du gaz naturel ont réduit la consommation de gaz par les clients des services publics d'environ 7 % par rapport à ce qu'elle serait autrement, et les émissions annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures de 3 mégatonnes (2 % des émissions totales de l'Ontario).

Le processus de vérification des résultats des économies d'énergie devient de plus en plus rigoureux. Le niveau de référence en matière d'efficacité énergétique est de plus en plus élevé. En outre, les programmes de conservation sont de plus en plus accessibles à un plus grand nombre de clients. En raison de ces tendances, les dépenses supplémentaires consacrées à la conservation du gaz naturel continuent de produire des avantages sociaux, économiques et climatiques.

**Table des matières**

<b>D.1</b>	<b>Introduction</b> . . . . .	<b>246</b>
<b>D.2</b>	<b>Économies de gaz naturel réalisées grâce aux programmes de conservation.</b> . . . . .	<b>247</b>
D.2.1	Économies découlant des programmes de 2016. . . . .	247
D.2.2	Répercussions des économies découlant de plusieurs années de mise en œuvre du programme. . . . .	248
<b>D.3</b>	<b>Pourquoi l'augmentation des dépenses ne s'est-elle pas traduite par une augmentation des économies?</b> . . . . .	<b>250</b>
D.3.1	Dépenses de programme . . . . .	250
D.3.2	Augmentation des dépenses de conservation destinées aux clients difficiles à atteindre . . . . .	250
D.3.3	Estimations de taux préférentiels plus élevées (et économies nettes d'énergie plus faibles) pour les programmes personnalisés destinés aux clients commerciaux et industriels. . . . .	252
D.3.4	Rentabilité du programme . . . . .	255
<b>D.4</b>	<b>Rendement par rapport aux objectifs</b> . . . . .	<b>258</b>
D.4.1	Comment mesurer le rendement des services publics : cartes de pointage. . . . .	258
D.4.2	Résultats des cartes de pointage de 2016 . . . . .	258
D.4.3	Incidatifs à l'intention des actionnaires des services publics . . . . .	260
<b>D.5</b>	<b>Faits saillants du programme par secteur de clientèle.</b> . . . . .	<b>261</b>
D.5.1	Résidentiel . . . . .	261
D.5.2	Commercial et industriel . . . . .	262
D.5.3	Gros volume (Union) . . . . .	262
D.5.4	Faible revenu . . . . .	264
D.5.5	Programmes de transformation du marché et programmes axés sur le rendement . . . . .	264
	<b>Notes de fin.</b> . . . . .	<b>265</b>

## D.1 Introduction

Les deux grandes compagnies de services publics de gaz naturel de l'Ontario, Enbridge Gas Distribution et Union Gas, offrent des programmes de conservation à leurs clients depuis les années 1990.<sup>1</sup> Des programmes de conservation (aussi connus sous le nom de « gestion axée sur la demande » ou GAD) sont offerts à tous les segments de la clientèle, à savoir la clientèle résidentielle, commerciale, industrielle et à faible revenu. Le budget de ces programmes d'économie d'énergie provient des clients du gaz naturel, et les compagnies de services publics de gaz sont admissibles à des incitatifs au rendement en fonction de leurs résultats par rapport aux objectifs d'économie d'énergie.

Un cadre stratégique de six ans établi par la Commission de l'énergie de l'Ontario (Commission) couvre la période de 2015 à 2020 et fournit notamment des conseils sur la combinaison de programmes, les budgets et les objectifs.<sup>2</sup> Cela correspond à l'échéancier du cadre des programmes d'économie d'électricité, dont il est question à l'**annexe C**. Le nouveau cadre a considérablement augmenté les budgets combinés de conservation pour les services publics de gaz, passant d'environ 65 millions de dollars par année (combinés) en 2015 à 130 millions de dollars par année en 2018, soit beaucoup moins que les quelque 400 millions de dollars dépensés chaque année pour la conservation de l'électricité.

Comme ce fut le cas pour les programmes de conservation de l'électricité, 2015 s'est révélée une année de transition entre les cadres de conservation du gaz naturel. L'année 2015 devait être la première année du cadre de GAD du gaz naturel pour 2015-2020. Mais comme le nouveau cadre n'a été complété qu'en décembre 2014, les services publics ont reçu l'ordre de continuer à exécuter les programmes et les budgets en 2015 conformément au précédent cadre de 2012-2014.<sup>3</sup>

L'année 2016 a donc été la première année où les services publics ont mis en œuvre le nouveau cadre, y compris l'établissement de programmes nouveaux ou élargis et l'accès aux budgets de conservation accrus.

**L'année 2016 a donc été la première année où les services publics ont mis en œuvre le nouveau cadre, y compris l'accès aux budgets de conservation accrus.**

Une évaluation de programme effectuée en 2015 a entraîné des changements importants aux taux préférentiels de certains programmes de conservation pour les services publics (voir la section D.3.3 pour obtenir plus de détails). Un différend est survenu quant à la façon dont les résultats de l'évaluation doivent être utilisés pour ajuster les résultats déclarés et les objectifs en matière de gaz naturel. Cette question a été réglée par la Commission pour 2015, mais pas encore pour 2016.

Sauf indication contraire, dans la présente annexe, la commissaire à l'environnement de l'Ontario rapporte les résultats numériques suivants :

- économies nettes d'énergie pour les résultats de 2015 basées sur les anciens taux préférentiels;<sup>4</sup>
- économies nettes d'énergie pour les résultats de 2016 basées sur les taux préférentiels mis à jour;
- cibles de 2016 précisées dans la décision de la Commission sur le cadre de GAD 2015-2020 et utilisées dans le rapport d'évaluation de GAD de 2016 (c.-à-d. non ajustées à la baisse).<sup>5</sup>

La présente annexe passe en revue :

- les économies d'énergie globales ainsi que les réductions d'émissions découlant des programmes des services publics;
- les détails des dépenses des programmes et leur rentabilité, y compris la façon dont le budget additionnel de 2016 a été dépensé et pourquoi il ne s'est pas traduit par des économies proportionnellement plus importantes;
- le rendement des services publics par rapport à leurs objectifs de conservation;
- les développements clés de programmes particuliers.

## D.2 Économies de gaz naturel réalisées grâce aux programmes de conservation

### D.2.1 Économies découlant des programmes de 2016

La quantité totale de gaz naturel non utilisée constitue la principale mesure du succès de la plupart des programmes de conservation du gaz naturel gérés par les services publics en Ontario. (Un petit pourcentage des programmes de conservation sont consacrés à la réalisation d'autres objectifs importants, comme le fait de susciter un changement de marché futur ou s'attaquer aux questions d'équité. Ceux-ci sont principalement évalués en fonction d'autres paramètres, comme le nombre de participants ou d'unités produites.)<sup>6</sup>

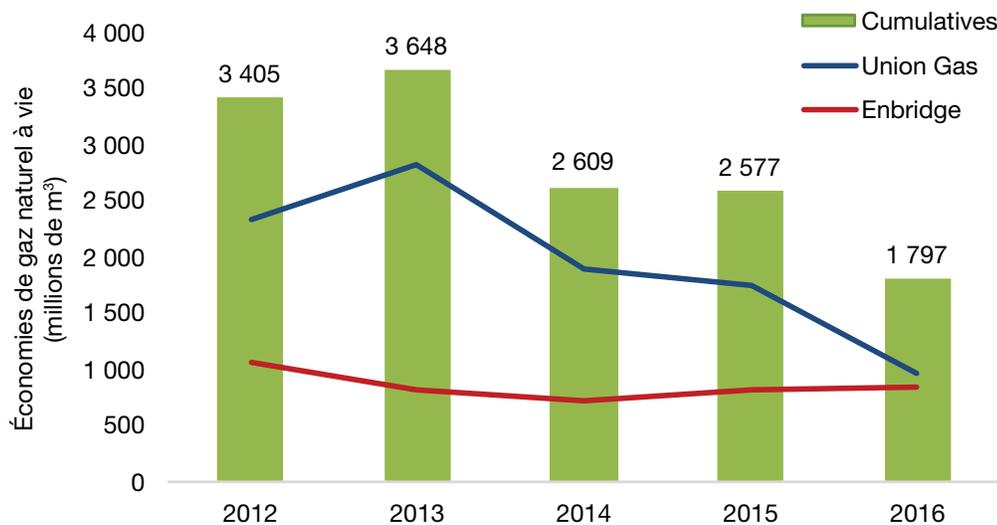
**La quantité totale de gaz naturel non utilisée constitue la principale mesure du succès.**

Les économies de gaz peuvent être déclarées sous forme **d'économies cumulatives** (économies de gaz naturel pendant la durée de vie d'une mesure de conservation) ou **d'économies annuelles** (utilisation réduite au cours de la première année d'une mesure de conservation)<sup>7</sup>.

Par exemple, le remplacement d'une chaudière pourrait permettre de réaliser des économies annuelles de 500 mètres cubes (m<sup>3</sup>) de gaz naturel par année pendant 15 ans, soit des économies cumulatives de 7 500 m<sup>3</sup>. Les objectifs de rendement des services publics sont généralement fondés sur les économies cumulatives. Le choix d'économies cumulatives (sur toute la durée de vie) récompense les services publics qui prennent des mesures de conservation plus durables; par exemple, on suppose que l'amélioration de l'enveloppe d'un bâtiment permet d'économiser pendant 20 à 25 ans<sup>8</sup> par rapport aux pommes de douche à faible débit, qui ont une durée de vie prévue de 10 ans.<sup>9</sup>

Les économies nettes cumulatives de gaz naturel réalisées par Enbridge et Union Gas au cours de chaque année d'activité de programme de conservation, de 2012 à 2016, sont indiquées à la figure D.1.

En matière d'économies nettes cumulatives de gaz naturel, l'année 2016 a connu une baisse de 30 % des économies déclarées, et ce, malgré une augmentation budgétaire. Ces résultats proviennent principalement d'une mise à jour des données d'évaluation (si les mêmes paramètres d'évaluation avaient été utilisés pour les deux années, les économies globales de gaz naturel en 2016 auraient été de 7 % supérieures à celles de l'année 2015).<sup>10</sup> L'évolution des paramètres d'évaluation et les raisons pour lesquelles l'augmentation du budget n'a pas permis de réaliser davantage d'économies sont examinées à la section D.3.



**Figure D.1.** Économies nettes cumulatives de gaz naturel attribuables aux programmes mis en œuvre chaque année pour Union Gas, Enbridge et les deux ensemble (2012-2016).

Remarque : Les résultats de 2015 ne tiennent pas compte des ajustements mis à jour des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes pour les programmes personnalisés, conformément aux décisions EB-2017-0324 et EB-2017-0323 de la Commission.

Source : Rapports annuels finaux d'Enbridge et d'Union Gas sur la GAD, de 2012 à 2016.

## D.2.2 Répercussions des économies découlant de plusieurs années de mise en œuvre du programme

Les économies nettes annuelles découlant des programmes de conservation du gaz en 2016 ont représenté environ 0,5 % des ventes de gaz d'Enbridge et 0,4 % des ventes de gaz d'Union<sup>11</sup>. Cela semble assez modeste, mais comme les projets de conservation permettent de réaliser des économies pendant de nombreuses années, les effets des programmes de conservation s'accumulent au fil du temps.

En 2016, la consommation de gaz naturel était inférieure d'environ 6 % pour les clients d'Enbridge et de 8 % pour les clients d'Union Gas par rapport à ce qu'elle aurait été sans les programmes de conservation, d'après l'effet combiné des programmes de conservation de la dernière décennie (voir le tableau D.1).<sup>12</sup>

**Table D.1.** Économies annuelles nettes de gaz découlant de la conservation en pourcentage de l'ensemble des ventes de gaz des services publics.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Enbridge</b>	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	6 %
<b>Union</b>	0,4	0,5	0,75	0,95	1,0	1,0	1,3	0,9	0,9	0,4	8 %

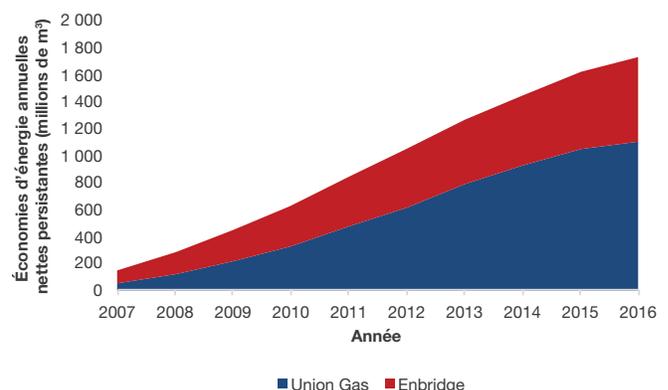
Remarque : Le pourcentage des ventes de gaz exclut les ventes au petit nombre de clients des services publics qui se situent dans les catégories tarifaires non admissibles aux programmes de conservation.

Source : Enbridge, 2016 DSM Annual Report (17 novembre 2018) au tableau 3.10; Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (30 novembre 2018) au tableau 3.10.

La figure D.2 présente une estimation des économies annuelles de gaz en 2016, d'après les économies combinées de la dernière décennie d'activité du programme. Les programmes de conservation du gaz naturel ont permis de réduire la consommation annuelle de gaz naturel de près de 1 700 millions de m<sup>3</sup>. Il s'agit de suffisamment de gaz naturel pour alimenter plus de 700 000 foyers.<sup>13</sup>

Aucune relation exacte n'existe entre les économies réalisées grâce aux programmes de conservation et la quantité totale de gaz naturel utilisée par les clients des services publics, car d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques et les changements dans le nombre de clients, influent également sur la quantité de gaz utilisée. Dans l'ensemble, la consommation de gaz par les clients des services publics a diminué de près de 10 % pour Enbridge depuis 2007, et de près de 2 % pour Union Gas.<sup>14</sup>

En 2016, la consommation de gaz naturel était inférieure d'environ 6 % pour les clients d'Enbridge et de 8 % pour les clients d'Union Gas par rapport à ce qu'elle aurait été sans les programmes de conservation.



**Figure D.2.** Économies d'énergie nettes persistantes grâce aux programmes d'économie d'énergie du gaz naturel de 2007 à 2016.

Source : Enbridge Gas Distribution inc., 2016 Demand Side Management Annual Report; Union Gas, 2016 Demand Side Management Final Annual Report.

## Réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'utilisation évitée du gaz naturel réduit la pollution de l'air et du climat. La combustion du gaz naturel émet dans l'atmosphère du dioxyde de carbone, du méthane et de l'oxyde nitreux.

D'après les facteurs d'émissions les plus récents utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada pour les Nations Unies (qui sous-estiment elles-mêmes considérablement les effets du méthane; voir la discussion de la commissaire à l'environnement de l'Ontario sur cette question dans le rapport annuel sur l'économie d'énergie 2018, Faire passer le courant, à Q11), les réductions annuelles des GES attribuables aux activités de la dernière décennie du programme de conservation sont approximativement de 3,2 mégatonnes (Mt) en équivalent en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> eq).<sup>15</sup> Cela représente environ 2 %

**L'utilisation évitée du gaz naturel réduit la pollution de l'air et du climat.**

de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario. Par coïncidence, le total de 3,2 Mt représente également la quantité de réductions d'émissions supplémentaires présentée dans l'ébauche du plan environnemental de l'Ontario en raison de l'accroissement des programmes de conservation de gaz naturel des services publics.<sup>16</sup> Le **chapitre 2** du présent rapport examine plus en détail la façon d'obtenir ces 3,2 Mt supplémentaires de réductions d'émissions.

L'impact des réductions annuelles de GES résultant des programmes de conservation mis en œuvre entre 2012 et 2016 est illustré plus en détail au tableau D.2.

**Tableau D.2.** Réduction des émissions de gaz à effet de serre (kt CO<sub>2</sub>eq) provenant des programmes de conservation de gaz des services publics (2012 à 2016).

	2012	2013	2014	2015	2016
Enbridge	114	91	83	93	96
Union	261	342	250	238	106
<b>Total</b>	<b>375</b>	<b>433</b>	<b>333</b>	<b>331</b>	<b>202</b>
Émissions globales de l'Ontario	169 100	168 400	165 400	162 900	160 600
<b>Réductions de GES provenant de la conservation en % de l'ensemble des émissions de l'Ontario</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,1 %</b>

Remarque : Ne comprend pas les réductions des émissions en amont. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, soit 25 pour le méthane et 298 pour l'oxyde nitreux, avec l'inclusion des rétroactions climat-carbone. Le Canada n'a pas encore adopté les facteurs d'émission du cinquième rapport d'évaluation, qui sont beaucoup plus élevés pour le méthane (34).<sup>17</sup>

Source : Calcul de la commissaire à l'environnement de l'Ontario.<sup>18</sup>

## D.3 Pourquoi l'augmentation des dépenses ne s'est-elle pas traduite par une augmentation des économies?

### D.3.1 Dépenses de programme

En réponse aux directives du nouveau cadre, les dépenses des services publics pour la conservation du gaz naturel sont passées de 68 millions de dollars en 2015 à 104 millions de dollars en 2016 (voir le tableau D.3).<sup>19</sup>

**Tableau D.3.** Budgets annuels de conservation du gaz naturel pour Enbridge et Union Gas, dépenses réelles (2014-2016) et budget approuvé (2014-2020).

	Budgets annuels de conservation (millions de dollars)						
	2014 (réel)	2015 (réel)	2016 (réel)	2017 (approuvé)	2018 (approuvé)	2019 (approuvé)	2020 (approuvé)
Enbridge	33	36	56	63	68	66	68
Union	34	32	48	59	63	63	64
<b>Total</b>	<b>67 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>132 \$</b>

Remarque : Les totaux peuvent être légèrement inférieurs ou supérieurs en raison de l'arrondissement. Les budgets ne tiennent pas compte de l'incitatif annuel maximal des actionnaires de 10,45 millions de dollars par service public et par année.

Source : Les chiffres réels proviennent de : Enbridge, 2016 DSM Annual Report (17 novembre 2018), tableau 3.2; ceux d'Union Gas de : 2016 DSM Final Annual Report (30 novembre 2018), tableau 3.2. Les budgets approuvés proviennent de : la Commission, Décision et ordonnance EB-2015-0029/EB-2015-0049 (20 janvier 2016), p. 56.

Ces dépenses ne se sont pas traduites par des économies de gaz naturel proportionnellement plus élevées, principalement parce que :

- les augmentations budgétaires ont été principalement dirigées vers des programmes élargis pour les clients difficiles à atteindre, avec des coûts plus élevés par unité d'économie d'énergie;
- les économies nettes déclarées pour les programmes commerciaux et industriels ont diminué considérablement en 2016 en raison d'une mise à jour des estimations des économies, fondée sur les résultats de l'évaluation, et plus particulièrement d'une mise à jour des taux préférentiels (voir la section D.3.3).

### D.3.2 Augmentation des dépenses de conservation destinées aux clients difficiles à atteindre

Les principaux moteurs de l'augmentation des dépenses de conservation en 2016 sont indiqués dans le tableau D.4.

**Tableau D.4.** Principaux moteurs de l'augmentation des dépenses de conservation du gaz naturel (2015 par rapport à 2016).

	Enbridge		Union Gas	
	Dépenses en 2015	Dépenses en 2016	Dépenses en 2015	Dépenses en 2016
Programmes résidentiels	9,4 M\$	23,7 M\$	5,5 M\$	11,2 M\$
Programmes pour les personnes à faible revenu	7,1 M\$	8,7 M\$	7,7 M\$	10,4 M\$
Programmes de transformation du marché	4,7 M\$	6,4 M\$	Pas une cause majeure d'augmentation des dépenses	
Nouveau programme d'installation directe pour les petits clients commerciaux	0 \$	2,4 M\$	Sans objet	
Programmes commerciaux et industriels (à l'exclusion des programmes à grand volume)	Pas une cause majeure d'augmentation des dépenses		11,4 M\$	16,4 M\$

Source : Enbridge, 2015 DSM Annual Report (18 décembre 2017), tableau ES-0; Union Gas, 2015 DSM Final Annual Report (15 décembre 2017), tableau 4.1; Enbridge, 2016 DSM Annual Report (17 novembre 2018), tableau ES-0; Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (30 novembre 2018), tableau 4.1.

La plupart des catégories d'augmentation des dépenses du tableau D.4 sont axées sur les clients difficiles à joindre : les clients résidentiels, les clients à faible revenu et les petites entreprises (ces développements sont examinés secteur par secteur dans la section D.5). Il s'agit du résultat de l'orientation du nouveau cadre, qui vise à rendre les programmes de conservation du gaz naturel plus accessibles à un plus grand nombre de clients, même s'ils peuvent être plus coûteux à réaliser par unité d'économie que les programmes destinés aux grands clients commerciaux et industriels.<sup>20</sup>

C'est en partie une question d'équité. Les coûts des programmes de conservation sont répartis entre tous les clients d'une même catégorie tarifaire, qu'ils y participent ou non, et, historiquement, les petits clients y participent moins que les grands. Bien que les non-participants tirent certains avantages des programmes de conservation en matière d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des coûts des systèmes, la plupart des avantages profitent aux participants sous la forme de factures énergétiques moins élevées. L'un des critères utilisés pour établir le budget de conservation du gaz naturel pour 2015-2020 était l'incidence sur les coûts

pour les non-participants, plafonnée à 2 \$ par mois pour les clients résidentiels.<sup>21</sup> L'accroissement de l'accès et de la participation aux programmes de conservation aide à répondre à cette préoccupation et à faire en sorte qu'un plus grand nombre de clients bénéficient de la conservation.

Le fait que les dépenses supplémentaires destinées aux clients difficiles à atteindre ne permettent pas de réaliser le même degré d'économies que les programmes précédents est reconnu dans les objectifs d'économies établis pour chaque service public, qui n'ont pas augmenté en 2016 au même rythme que dans les budgets.<sup>22</sup>

**La CEO s'attend à ce que le rendement des services publics en matière de conservation s'améliore à mesure que ceux-ci acquièrent de l'expérience dans l'exécution des programmes.**

Toutefois, à titre de tendance compensatoire, la Commission s'attend à ce que le rendement des services publics en matière de conservation s'améliore à mesure que ceux-ci acquièrent de l'expérience dans l'exécution des programmes. C'est pourquoi les cibles pour les années à venir comprennent des facteurs d'amélioration de la productivité qui augmentent de 2 % par année pour tous les programmes de conservation et de 10 % par année pour certaines catégories de programmes offrant plus de possibilités d'amélioration. Il s'agit de facteurs d'extension qui visent à promouvoir l'efficacité continue de l'exécution des programmes. La Commission décrit cette relation entre la cible et le budget de chaque année comme étant « non linéaire ».<sup>23</sup>

### **D.3.3 Estimations de taux préférentiels plus élevées (et économies nettes d'énergie plus faibles) pour les programmes personnalisés destinés aux clients commerciaux et industriels**

Chaque année, les économies du programme de conservation déclarées par les services publics sont examinées par un évaluateur indépendant et, au besoin, les résultats sont ajustés. Les résultats de 2015 représentaient la première année de résultats assujettis à un nouveau processus d'évaluation dirigé par le personnel de la Commission, qui a embauché un évaluateur expert et qui reçoit les commentaires d'un comité consultatif d'évaluation (la commissaire à l'environnement de l'Ontario agit à titre d'observatrice au sein de ce comité).

L'un des principaux éléments de l'évaluation de 2015 était une nouvelle étude<sup>24</sup> menée par l'évaluateur, qui a :

- mesuré l'exactitude des économies d'énergie brutes déclarées pour les programmes commerciaux, industriels et à grand volume des services publics (ce qui a également été fait au cours des années précédentes);
- converti les économies brutes d'énergie en économies nettes, y compris la mesure et la mise à jour des taux préférentiels (la dernière mise à jour remontait à 2008) pour ces programmes (c.-à-d. le pourcentage de clients participants qui auraient entrepris les projets de conservation même si les programmes, les incitatifs financiers et le soutien technique n'avaient pas été offerts).

**Remarque :** Les économies nettes, qui ne comprennent que les économies directement attribuables à l'influence d'un programme, sont habituellement inférieures aux économies brutes. Le taux préférentiel est l'ajustement le plus important dans la conversion de l'épargne brute en épargne nette.<sup>25</sup> Les résultats du programme présentés dans ce chapitre sont des économies nettes, car ils mesurent l'effet du programme, et les incitatifs au rendement des services publics sont fondés sur les économies nettes.

L'étude a révélé un haut degré de précision dans les économies brutes d'énergie déclarées, qui ont notamment été évaluées au moyen de visites sur place, d'entrevues et d'examen documentaires des données du projet. Les économies d'énergie brutes vérifiées pour les programmes personnalisés se situaient entre 89 et 135 % des économies d'énergie déclarées à l'origine.<sup>26</sup>

Toutefois, l'étude a révélé un taux préférentiel plus élevé que celui que l'on avait supposé et utilisé pour communiquer les résultats. Les valeurs antérieures du taux préférentiel sont tirées d'une étude de 2008, c'est-à-dire qu'une valeur de 54 % du taux préférentiel a été utilisée par Union Gas pour tous les programmes personnalisés, tandis que les programmes d'Enbridge utilisaient une fourchette allant de 0 à 50 %, selon le programme et le secteur. Les nouvelles estimations du taux préférentiel basées sur l'étude de 2015 varient de 50 à 92 %, selon le programme.<sup>27</sup>

Les programmes personnalisés font généralement appel à un représentant du service public, qui travaille avec les clients commerciaux et industriels pour déterminer et mettre en œuvre des projets d'économie d'énergie ainsi que des incitatifs financiers connexes.<sup>28</sup> Il n'est pas surprenant que ces programmes personnalisés aient un taux préférentiel relativement élevé (comparativement aux programmes normatifs pour d'autres secteurs comme les petites entreprises et les clients à faible revenu), puisque les incitatifs financiers que les services publics peuvent offrir représentent généralement une petite partie des coûts totaux des projets. Les clients qui font appel à des programmes personnalisés sont généralement plus nombreux, et certaines entreprises (mais pas toutes) peuvent disposer de l'expertise technique nécessaire pour cibler les projets de conservation sans l'aide technique offerte par le personnel des services publics.

L'évaluation du degré d'influence du programme sur les décisions des clients concernant les projets de

conservation n'est pas une science exacte, car la plupart des décisions impliquent des influences multiples. L'étude de 2015 a estimé le taux préférentiel à l'aide d'une série de questions d'entrevue posées aux participants des programmes de conservation personnalisés concernant leurs motivations. Les intervenants attendaient la mise à jour de cette étude depuis longtemps, mais les services publics ont exprimé des préoccupations quant à certains choix méthodologiques. Mentionnons entre autres le long délai entre le calendrier des projets et les entrevues de suivi (jusqu'à trois ans) ainsi que l'absence de couverture des « attributions secondaires », c'est-à-dire le rôle indirect à long terme des interactions entre les services publics et les clients ainsi que la disponibilité continue de l'aide technique et des incitatifs pendant plus d'une décennie pour encourager les entreprises à cibler et à exploiter des possibilités de conservation.<sup>29</sup> Une étude des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes mise à jour sur les programmes commerciaux et institutionnels personnalisés

pour les participants de 2018 est prévue, mais, pour l'instant, les valeurs de l'étude de 2015 seront utilisées.

Ce changement dans les taux préférentiels a des répercussions importantes sur les économies nettes déclarées pour les programmes de conservation du gaz naturel. En effet, les programmes personnalisés destinés aux clients les plus importants d'Enbridge et d'Union représentaient la part du lion des économies qu'ils réclamaient et étaient offerts au coût unitaire le plus bas de tous les programmes de leur portefeuille. Les rajustements réduiraient d'environ 35 % l'ensemble des économies d'énergie (de l'ensemble du portefeuille de programmes des services publics) (tableau D.5). Même avec des taux préférentiels beaucoup plus élevés (et donc des économies nettes d'énergie plus faibles), les programmes commerciaux et industriels personnalisés des services publics demeurent très rentables, offrant un retour d'environ trois à six dollars par dollar dépensé.<sup>30</sup>

**Tableau D.5.** Effet potentiel des hypothèses en matière de taux préférentiel si elles étaient appliquées aux économies nettes de gaz naturel réalisées en 2015 pour les programmes de conservation des services publics.

	Économies nettes cumulatives de gaz naturel (millions de m <sup>3</sup> ) - anciennes valeurs du taux préférentiel	Économies nettes cumulatives de gaz naturel (millions de m <sup>3</sup> ) - nouvelles valeurs du taux préférentiel	Variation en %
Union Gas	1 750,8	1 137,8	-35 %
Enbridge	826,2	539,8	-35 %

Source : Pour obtenir les économies basées sur les anciennes hypothèses en matière de taux préférentiel, consultez : Enbridge, 2015 DSM Annual Report (18 décembre 2017), tableau ES-0; Union Gas, 2015 DSM Final Annual Report (15 décembre 2017), tableau 4.0. Pour obtenir les économies basées sur les nouvelles hypothèses en matière de taux préférentiel, consultez : DNV-GL, 2015 DSM Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017), tableaux 1-1 et 1-6.

**Ce changement dans les taux préférentiels a des répercussions importantes sur les économies nettes déclarées pour les programmes de conservation du gaz naturel.**

Le changement dans les économies de gaz naturel a également une grande incidence sur les incitatifs au rendement que les services publics sont admissibles à recevoir en guise de récompenses pour avoir atteint leurs objectifs en matière de rendement. C'est pourquoi des éléments des évaluations de 2015 et de 2016 ont été contestés par les services publics dans le cadre des demandes d'autorisation de la Commission (voir l'encadré « Approbation par la Commission de l'énergie de l'Ontario des incitatifs financiers pour les résultats de 2015 et de 2016 »)

## Approbation par la Commission de l'énergie de l'Ontario des incitatifs financiers pour les résultats de 2015 et 2016

Les incitatifs financiers au rendement que reçoivent les services publics de gaz naturel (en fonction du rendement par rapport aux objectifs d'économie d'énergie) sont payés par les clients du gaz naturel et doivent être approuvés par la Commission.

L'approbation de ces incitatifs financiers pour les résultats de 2015 et de 2016 a fait l'objet d'un différend lors des audiences de la Commission. Cette dernière a rendu une décision finale approuvant les demandes d'autorisation des services publics pour 2015 (ce qui rend essentiellement son interprétation des cibles et des résultats de 2015 définitive), mais (au moment de la rédaction du présent document) ce n'est pas le cas pour les demandes d'autorisation pour 2016.

Lors de l'audience sur les résultats de 2015, les services publics ont contesté l'applicabilité de l'étude des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes pour plusieurs motifs, y compris relativement à la méthodologie de l'étude et à l'équité de l'application des résultats de l'étude aux résultats de 2015 et aux résultats futurs.

La Commission a examiné l'argument à savoir s'il était équitable d'appliquer les conclusions de l'étude

**Cette dernière a rendu une décision finale approuvant les demandes d'autorisation des services publics pour 2015 (ce qui rend essentiellement son interprétation des cibles et des résultats de 2015 définitive), mais (au moment de la rédaction du présent document) ce n'est pas le cas pour les demandes d'autorisation pour 2016.**

d'évaluation aux résultats de 2015 du programme des services publics et a conclu que les anciens taux préférentiels seraient utilisés pour les résultats de 2015. Selon la Commission, l'année 2015 était une année de transition, et l'approbation finale des plans de GAD pour 2015-2020 des services publics (cette approbation comprenait une nouvelle orientation concernant les changements aux taux préférentiels, fondée sur les évaluations de programme) n'a été donnée qu'après la fin du programme de 2015<sup>31</sup>.

Le résultat a permis de préserver environ 4 M\$ en incitatifs pour Enbridge et 0,5 M\$ pour Union Gas, comme le montre le tableau D.6.<sup>32</sup>

**Tableau D.6.** Valeurs des services publics de gaz naturel en 2015 pour leur incitatif à l'intention des actionnaires (ébauche, vérification et décision finale de la Commission).

INCITATIF À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES POUR 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS)			
	Utilisation des anciennes valeurs du taux préférentiel	Utilisation des nouvelles valeurs du taux préférentiel	Décision finale de la Commission
Union Gas	7,5 \$	7,04 \$	7,5 \$
Enbridge	10,08 \$	6,21 \$	10,08 \$

Source : DNV-GL, 2015 DSM Natural Gas Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017); Commission, Décision et ordonnance, EB-2017-0324 et EB-2017-0323 (12 juillet 2018).

Dans sa décision sur les résultats de 2015, la Commission n'a pas abordé les arguments de fond présentés par les entreprises de services publics au sujet des préoccupations méthodologiques liées à l'étude des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes. Selon la Commission, « la présente décision [...] ne doit pas être interprétée comme préjugant du traitement de l'application des valeurs actualisées du taux préférentiel et du débordement pour les programmes de GAD personnalisés de 2016. »<sup>33</sup>

En déposant leur demande d'autorisation pour 2016, les deux services publics (tout en relevant de nouveau les préoccupations méthodologiques) ont utilisé les valeurs mises à jour du taux préférentiel pour les

résultats de 2016. Ils ont toutefois soulevé un autre argument, fondé sur leur interprétation des directives antérieures de la Commission, à savoir que puisque les cibles de 2016 ont été établies en fonction des anciennes hypothèses en matière de taux préférentiel, elles n'étaient plus fondées sur les meilleurs renseignements disponibles et devaient être révisées (vers le bas) pour tenir compte du changement dans les valeurs du taux préférentiel découlant de l'évaluation.<sup>34</sup> En date de février 2019, la Commission n'avait pas encore rendu de décision sur cette question.<sup>35</sup> Dans l'attente d'une décision du conseil d'administration, la CEO a supposé que les objectifs initiaux de 2016 demeuraient en vigueur et a fait état des progrès réalisés par rapport à ces objectifs.

### D.3.4 Rentabilité du programme

Le coût unitaire de la conservation, c'est-à-dire le montant d'argent que les services publics doivent dépenser pour chaque unité vérifiée d'économie de gaz naturel sur la durée de vie utile, a augmenté en 2016 pour les raisons décrites ci-dessus, passant d'une valeur de 5 ¢/m<sup>3</sup> à 7 ¢/m<sup>3</sup> (tableau D.7). À titre de comparaison, il s'agit d'une valeur beaucoup moins chère que le coût du gaz naturel. Le coût du gaz naturel (sans compter les coûts de livraison) était de l'ordre de 10 à 15 ¢/m<sup>3</sup> en 2015 et en 2016.

**Le coût unitaire de la conservation beaucoup moins chère que le coût du gaz naturel.**

**Tableau D.7.** Coût (non actualisé) pour les services publics par unité d'économie de gaz naturel sur la durée de vie utile par rapport au coût d'approvisionnement en gaz.

	Coût de conservation des services publics (non actualisé)	Coût d'approvisionnement en gaz	Coût de conservation des services publics (non actualisé)	Coût d'approvisionnement en gaz
	2015		2016	
Enbridge	4,3 ¢/m <sup>3</sup>	15,2 ¢/m <sup>3</sup>	6,6 ¢/m <sup>3</sup>	10,8 ¢/m <sup>3</sup>
Union	1,9 ¢/m <sup>3</sup>	13,1 ¢/m <sup>3</sup>	5,0 ¢/m <sup>3</sup>	9,8 ¢/m <sup>3</sup>

Remarque : Le coût de conservation des services publics est une approximation, car les économies de gaz naturel ne sont pas comptabilisées pour une petite partie des dépenses de GAD.

Source : Enbridge, DSM Final Annual Report (17 novembre 2018), tableaux 3.2 et 3-9; Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (30 novembre 2018), tableaux 3.2 et 3-9; « Historical natural gas rates », Commission de l'énergie de l'Ontario.

Le coût et la valeur des programmes de conservation peuvent également être considérés d'un point de vue sociétal, à l'aide du test du coût total des ressources majoré (CTR-plus). Les avantages comprennent les économies de coûts résultant de l'évitement de la consommation de gaz naturel, les économies potentielles d'électricité et d'eau associées à la mesure et (à partir de 2015 pour Enbridge et de 2016 pour Union) 15 % supplémentaires pour les avantages non énergétiques (comme les avantages pour la santé, le confort et le climat). Les coûts comprennent le coût différentiel pour les clients ayant de l'équipement à haut rendement énergétique ainsi que les coûts d'administration, de promotion, de prestation et d'évaluation du programme. Un rapport CTR-plus supérieur à 1 signifie qu'un programme est rentable pour la société; plus la valeur est élevée, plus le programme est rentable. Les programmes qui visent les personnes à faible revenu sont évalués à l'aide d'une valeur de seuil inférieure de 0,70 pour tenir compte des avantages non énergétiques importants. Certains programmes, comme la transformation du marché, ne se prêtent pas à la présélection traditionnelle par le CTR, mais offrent tout de même des avantages importants pour la société.

**Les programmes de conservation du gaz permettent d'économiser environ deux ou trois dollars pour chaque dollar dépensé.**

Le ratio CTR a légèrement diminué en 2016 en raison de la baisse du volume des économies de gaz et de la hausse des coûts, mais il indique toujours que les programmes de conservation du gaz permettent d'économiser environ deux ou trois dollars pour chaque dollar dépensé.<sup>36</sup> Ainsi, les programmes de conservation du gaz des services publics demeurent très rentables.

**Tableau D.8.** Rapport avantages-coûts de chaque programme de gaz naturel des services publics, comme mesuré par le test du coût total des ressources majoré.

	2015	2016
Enbridge	2,95	2,6
Union	3,33	2,80

Source : DNV-GL, 2015 DSM Natural Gas Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017); DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand-Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018).

## D.4. Rendement par rapport aux objectifs

### D.4.1 Comment mesurer le rendement des services publics : cartes de pointage

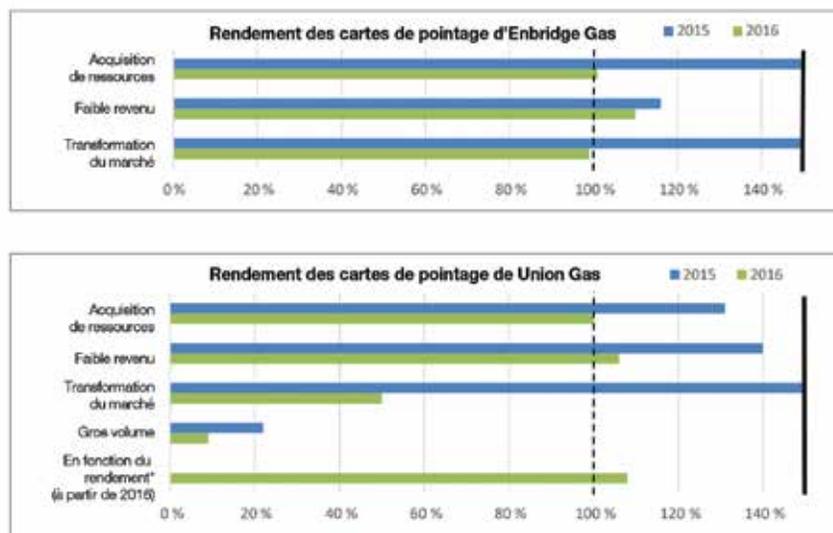
La Commission mesure le rendement en matière de conservation en fonction des cartes de pointage de chaque service public. Chaque service public a des cartes de pointage distinctes pour différents types de programmes (p. ex. programmes d'acquisition de ressources, dont les principales cibles sont les économies cumulatives de gaz naturel, par opposition aux programmes de transformation du marché, qui visent à apporter des changements à long terme pour accroître le rôle de l'efficacité énergétique sur le marché). Les cartes de pointage comprennent des cibles pour chaque programme (ou groupe de programmes), et si une carte de pointage comporte plus d'une cible, chacune des cibles reçoit une pondération, totalisant 100.

Les services publics conçoivent leurs propres cartes de pointage en fonction des directives énoncées dans le cadre.<sup>37</sup> Les cartes de pointage sont ensuite approuvées (et peuvent faire l'objet d'ajustements) par la Commission. Le cadre stipule que les programmes doivent être variés d'une catégorie de taux à l'autre, afin d'encourager une grande participation, et que le rendement doit être mesuré principalement en fonction des économies sur toute une vie et, dans une moindre mesure, mais de façon quand même importante, en fonction du niveau de participation (particulièrement pour les programmes conçus pour transformer le marché).

En plus de donner un aperçu des réalisations du programme, les cartes de pointage ont des répercussions financières importantes pour Enbridge et Union, car leurs réalisations déterminent le montant (s'il y a lieu) de l'incitatif qu'elles recevront à l'intention de leurs actionnaires et si les services publics peuvent obtenir des dépenses supplémentaires pour des programmes particulièrement efficaces.<sup>38</sup>

#### D.4.2 Résultats des cartes de pointage de 2016

Le degré de rendement d'Enbridge et d'Union par rapport aux objectifs de leur programme de conservation est élevé pour 2015 et 2016, comme indiqué à la figure D.3. Les deux services publics ont connu des baisses de rendement dans toutes les cartes de pointage en 2016. Le rendement de la carte de pointage pour l'acquisition des ressources (et de la carte de pointage pour les gros volumes d'Union) a été touché par le changement des hypothèses des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes dont il est question à la section D.3.3 ci-dessus.



**Figure D.3.** Rendement d'Enbridge et d'Union pour les cartes de pointage sur la conservation, 2015 et 2016.

Source : OEB, Mid-Term Review of the Demand Side Management (DSM) Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) (29 novembre 2018), p. 10.

Les résultats des cartes de pointage pour 2016 sont présentés plus en détail pour 2016 dans les tableaux D.9 et D.10. La pondération et les paramètres de la carte de pointage contribuent à veiller à ce que les services publics demeurent axés sur différents marchés et programmes et continuent d'offrir un portefeuille relativement équilibré et diversifié aux clients.

Le tableau détaillé fournit également plusieurs autres faits importants sur les programmes, tels que :

- la ressource totale ainsi que le rapport coûts-avantages (un rapport >1 signifie que le programme a procuré plus d'avantages à la société que ses coûts);

- la pondération de chaque mesure de rendement sur la carte de pointage (qui aide à indiquer l'importance de la réussite du programme pour l'entreprise de services publics qui veut atteindre son incitatif maximal).

Le tableau détaillé permet également de visualiser les programmes dont le rendement est inférieur aux objectifs. La surbrillance rouge indique que le rendement était inférieur à 75 % de la cible, tandis que la surbrillance orange indique que le rendement était inférieur à 100 %.

**Tableau D.9.** Résumé des mesures de rendement de conservation de 2016 par rapport aux cibles établies par la Commission pour Union Gas.

UNION						
Composante	Mesure du rendement	CTR	Pondération en %	Résultats	% de la cible	
<b>ACQUISITION DE RESSOURCES (petit volume)</b>						
Commerciale et industrielle (C et I), personnalisée	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)	3,0	75 %	544,9	67 %	
C et I prescriptive				159,6		
Remboursement pour la rénovation domiciliaire				110,3		
	Participants		25 %	6 595	200 %	
<b>GRAND VOLUME</b>						
Accès direct	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)	5,0	100 %	79,9	9 %	
<b>FAIBLE REVENU</b>						
Intempérisation du domicile	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)	1,5	60 %	45,7	121 %	
Fin de vie de la chaudière				0,03		
Multifamiliale (sociale et assistée)				35 %	10,9	67 %
Multifamiliale (taux du marché)				5 %	8,2	309 %
<b>TRANSFORMATION DU MARCHÉ</b>						
Maison optimale	% de logements construits	s.o.	50 %	70 %	100 %	
Construction commerciale neuve	Constructeurs participants		50 %	0	0 %	
<b>EN FONCTION DU RENDEMENT</b>						
Exécution intelligente	Participants	s.o.	50 %	58 %	115%	
Gestion stratégique de l'énergie			50 %	50 %	100%	

**LÉGENDE :**

0 à 75 %	76 à 99 %	100 à 150 %	151 % et plus
----------	-----------	-------------	---------------

Remarque : Les cibles et le rendement par rapport aux cibles sont présentés en fonction des résultats de l'évaluation de 2016. Les services publics interprètent les décisions antérieures de la Commission comme une exigence de révision des objectifs de 2016 et cherchent à obtenir des éclaircissements ou à demander qu'ils soient appliqués.

Source : DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand-Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018).

**Tableau D.10.** Résumé des mesures de rendement de conservation de 2016 par rapport aux cibles établies par la Commission pour Enbridge.

ENBRIDGE						
Composante	Mesure du rendement	CTR	Pondération	Résultats	% de la cible	
<b>ACQUISITION DE RESSOURCES</b>						
Clients à faible volume	Économies d'énergie à domicile	Participants	2,09 <sup>40</sup>	20 %	12 986	157 %
					229,7	
	Thermostats adaptatifs résidentiels	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)			45,4	124 %
	Commerciale et industrielle (C et I), personnalisée				15,5	
	Installation directe pour le C et I				74,5	
					29,6	
C et I prescriptif			0,3			
Clients à gros volume	C et I personnalisée	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)	3,27 <sup>41</sup>	40 %	299,9	49 %
	C et I directe				4,7	
	C et I prescriptive				21,8	
	Initiative des leaders de l'énergie				0,4	
	Bonne exécution				1,9	
	Gestion globale de l'énergie				0	
<b>FAIBLE REVENU</b>						
Maison unifamiliale	Économies cumulatives (millions de m <sup>3</sup> de gaz)	1,9	45 %	28,8	91 %	
Multirésidentielle				45 %	84,7	131 %
			Nouvelles constructions	10 %	6	100 %
<b>TRANSFORMATION DU MARCHÉ</b>						
Économies résidentielles selon la conception	Maisons construites	s.o.	15 %	2 206	80 %	
	Constructeurs inscrits		10 %	31	94 %	
Économies commerciales selon la conception	Nouveaux développements		25 %	43	130 %	
Concours d'énergie scolaire	Écoles		10 %	25	45 %	
Bonne exécution	Participants		20 %	84	101 %	
Gestion globale de l'énergie	Participants		20 %	7	100 %	

**LÉGENDE :**



Remarque : Les cibles et le rendement par rapport aux cibles sont présentés en fonction des résultats de l'évaluation de 2016. Les services publics interprètent les décisions antérieures de l'Office comme une exigence de révision de certains objectifs de 2016 et demandent des éclaircissements à ce sujet.

Source : DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand-Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018).

### D.4.3 Incitatifs à l'intention des actionnaires des services publics

Afin de motiver les services publics de gaz à poursuivre énergiquement la conservation, la Commission a approuvé un incitatif à l'intention des actionnaires qui récompense les services publics pour leur rendement en matière de conservation. Chaque service public dispose d'un incitatif maximal de 10,45 millions de dollars s'il atteint une moyenne globale de 150 % par rapport à ses objectifs pondérés selon la carte de pointage.<sup>42</sup> Si un service public n'atteint que 100 %, il reçoit 4,2 millions de dollars en incitatifs.<sup>43</sup>

Les incitatifs gagnés pour 2015 et 2016 sont très différents (voir le tableau D.11). En 2015, les services publics ont gagné un total de 17,6 millions de dollars en incitatifs à l'intention des actionnaires, ce qui représente un rendement d'environ 26 % par rapport à leurs dépenses

**Un incitatif à l'intention des actionnaires récompense les services publics pour leur rendement en matière de conservation.**

en programmes de conservation. Les incitatifs pour 2016 n'ont pas encore été approuvés par la Commission. Si les conclusions de l'évaluateur se maintiennent et que les objectifs de 2016 ne sont pas ajustés (voir la section D.3.3), les services publics gagneront environ 8,4 millions de dollars en incitatifs à l'intention des actionnaires, ce qui représente un rendement d'environ 8 % par rapport à leurs dépenses en programmes de conservation. Si la Commission accepte l'interprétation des services publics selon laquelle les cibles de 2016 doivent être rajustées, les incitatifs à l'intention des actionnaires de 2016 pourraient plutôt être d'environ 10,5 millions de dollars.

**Tableau D.11.** Montants des incitatifs à l'intention des actionnaires gagnés et admissibles pour 2015 et 2016.

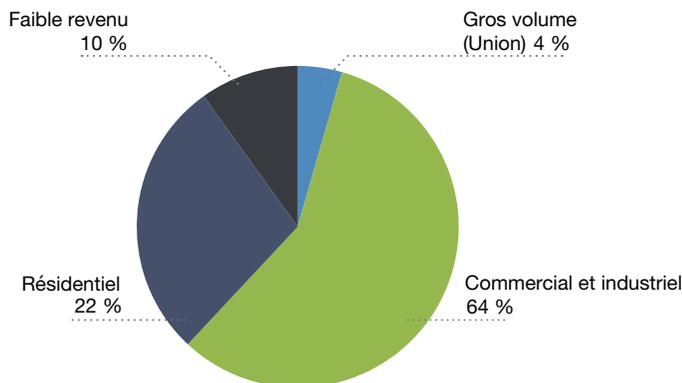
	Incitatif gagné (en millions de dollars)	Incitatif maximum (en millions de dollars)	Incitatif gagné en % du maximum	Incitatif en % des dépenses de conservation	Incitatif gagné (en millions de dollars)	Incitatif maximum (en millions de dollars)	Incitatif en % du maximum	Incitatif en % des dépenses de conservation
	2015				2016			
Enbridge	10,1 \$	11,1 \$	93 %	29 %	4,5 \$*	10,45 \$	43 %	8 %
Union	7,5 \$	11 \$	69 %	23 %	3,9 \$*	10,45 \$	37 %	9 %

Remarque : (\*) Si la Commission approuve les demandes d'Enbridge et d'Union pour 2016 et convient que les objectifs de 2016 doivent être révisés pour tenir compte des hypothèses relatives aux intrants et aux valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes déterminées dans l'évaluation de 2015, les incitatifs d'Enbridge pour 2016 pourraient être de 6,4 millions de dollars, et ceux d'Union pour 2016 pourraient être de 4,1 millions de dollars.

Source : DNV-GL, 2015 DSM Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, décembre 2017); Commission, Décision et ordonnance, Enbridge, EB-2017-0324 (12 juillet 2018); Commission, Décision et ordonnance, Union Gas, EB-2017-0324 (12 juillet 2018); Union Gas, cartes de pointage mises à jour pour 2016, Demand Side Management Draft Annual Report, EB-2015-0245 (30 juillet 2018), p. 3 et 4; Enbridge, Update to 2016 DSM Program Targets and Results, EB-2015-0245 (1er août 2018), p. 3; DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand-Side Management Annual Verification (Commission, 15 octobre 2018); Enbridge, dépôt d'une demande de report pour 2016, EB-2018-0301 (30 novembre 2018), pièce A, onglet 1, schéma 2, p. 2; Union Gas, dépôt d'une demande de report pour 2016, EB-2018-0300 (10 décembre 2018), pièce A, onglet 1, p. 3.

## D.5 Faits saillants du programme par secteur de clientèle

La figure D.4 illustre la part des économies de gaz naturel réalisées grâce aux programmes pour chaque grand segment de clientèle en 2016 (pour les deux services publics combinés). Même si l'on tient compte de la réduction des économies pour le secteur commercial et industriel en raison de la mise à jour des intrants d'évaluation des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes en 2015, ce secteur génère toujours la majorité des économies du programme. Voici quelques faits saillants de l'exécution des programmes en 2016 pour chaque segment de clientèle, y compris les programmes de transformation du marché, qui emploient des paramètres de rendement autres que les économies de gaz naturel.



**Figure D.4.** Part des économies réalisées par les programmes de conservation en 2016 par secteur de programme (cumulatif net).

Source : DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand-Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018), tableaux 1 et 6.

**Le secteur commercial et industriel génère toujours la majorité des économies du programme.**

### D.5.1 Résidentiel

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les deux services publics ont connu une forte augmentation des dépenses consacrées aux programmes résidentiels de conservation entre 2015 et 2016. Le cadre 2015-2020 prévoyait qu'environ 40 % des dépenses des programmes de conservation seraient consacrées à la catégorie résidentielle.<sup>44</sup> La Commission a néanmoins approuvé le plan d'Union de consacrer 15 % de son budget de 2016 à ce groupe de clients. Enbridge a atteint la part prévue de 40 % du budget global pour ce segment en 2016, tandis qu'Union n'a pas atteint 40 %, mais a quand même dépassé le budget de 25 % approuvé par la Commission.<sup>45</sup> Cette augmentation des dépenses pour le secteur résidentiel était nécessaire. En effet, en 2015, Enbridge a dû suspendre son programme résidentiel au milieu de l'année en raison du manque de budget.<sup>46</sup> À compter de 2016 et jusqu'en 2017, ainsi que pendant une partie de 2018, le financement provenant du Fonds d'investissement vert a aidé Enbridge et Union à offrir des programmes résidentiels à encore plus de clients. Les résultats attribués à ce fonds ne sont pas présentés ici et ne sont pas pris en compte dans les objectifs des services publics.

**L'augmentation des économies du secteur résidentiel a été assez spectaculaire.**

Les principaux programmes résidentiels sont les programmes d'économie d'énergie domiciliaire d'Enbridge et le programme de remise pour rénovations domiciliaires d'Union.<sup>47</sup> Ils comprennent un audit énergétique initial pour déterminer les mesures potentielles d'économie d'énergie, puis la mise en œuvre de deux ou plusieurs mesures ciblées, avec une visite de suivi pour vérifier l'installation. Comme nous l'avons mentionné au [chapitre 2](#) du présent rapport, la croissance de ces programmes constitue un bon point de départ pour améliorer l'efficacité énergétique des maisons existantes de l'Ontario. Cependant, à ce jour, seule une faible proportion des clients participants ont utilisé ces programmes pour apporter des améliorations à l'enveloppe du bâtiment qui peuvent entraîner des économies d'énergie plus importantes.

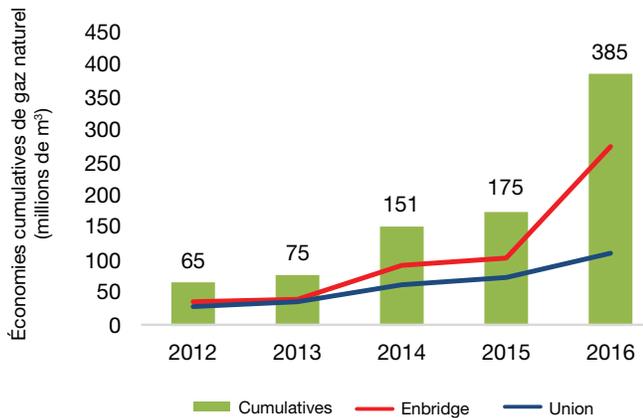
L'augmentation des économies du secteur résidentiel a été assez spectaculaire, comme le montre la figure D.5. Le taux de participation a également augmenté (passant de 8 175 maisons en 2015 à 19 581 en 2016), mais il demeure assez faible lorsqu'on l'évalue en proportion de l'ensemble des ménages ontariens.

**Tableau D.12.** Nombre de clients résidentiels qui participent à des programmes d'économie d'énergie pour toute la maison (2015-2016).

	2015	2016
Enbridge	5 646	12 986
Union	2 529	6 595

Source : OEB, Mid-Term Review of the Demand Side Management (DSM) Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) (29 novembre 2018), p. 11.

### Résidentiel



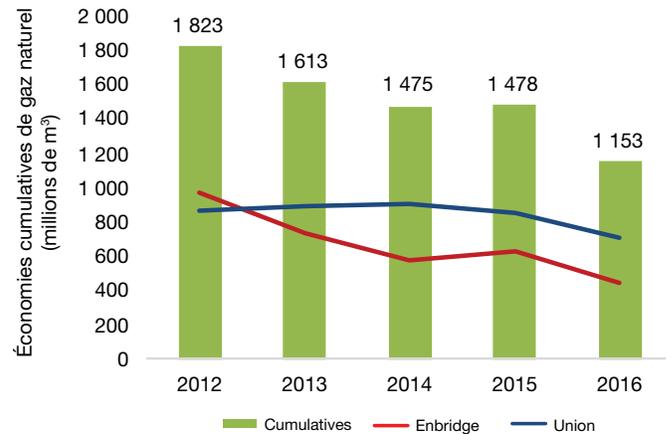
**Figure D.5.** Économies cumulatives nettes réalisées dans le cadre du programme résidentiel pour Enbridge, Union Gas et les deux combinés, 2012-2016.

Source : DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017), tableaux 1-1 et 1-6; DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018), tableaux 1 et 6; résultats de 2012 à 2014 provenant du commissaire à l'environnement de l'Ontario, Chaque joule est précieux (2017), figures 5.1 et 5.2.

### D.5.2 Commercial et industriel

Les deux services publics ont vu leurs clients commerciaux et industriels réaliser des économies substantielles, attribuables à l'ajustement des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes dont il est question à la section D.3.3.

### Commercial et industriel



**Figure D.6.** Économies nettes cumulatives des programmes commerciaux et industriels pour Enbridge, Union Gas et les deux combinés, 2012-2016.

Source : DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017), tableaux 1-1 et 1-6; DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018), tableaux 1 et 6; résultats de 2012 à 2014 provenant du commissaire à l'environnement de l'Ontario, Chaque joule est précieux (2017), figures 5.1 et 5.2.

Selon les services publics, les programmes du secteur commercial et industriel sont de plus en plus coûteux à exploiter et permettent de réaliser moins d'économies par participant.<sup>48</sup> Les services publics s'efforcent de mieux servir les petites entreprises en se basant sur un cadre d'orientation. Ces clients ont généralement moins de ressources (financières et humaines) à consacrer à des projets d'économie d'énergie. Cela signifie qu'il est nécessaire d'augmenter les niveaux d'incitatifs et les coûts du programme.<sup>49</sup>

**Les services publics s'efforcent de mieux servir les petites entreprises.**

Pour la première fois, en 2016, Enbridge a séparé sa carte de pointage en deux catégories, soit les clients à faible volume et les clients à gros volume, afin de mettre davantage l'accent sur les petits clients<sup>50</sup>. L'entreprise a également lancé un nouveau programme d'installation directe destiné au marché des petites entreprises : un programme de portes à rideaux d'air adaptées aux entrepôts et aux installations industrielles, qui couvre la plupart des coûts et offre un produit préqualifié et un

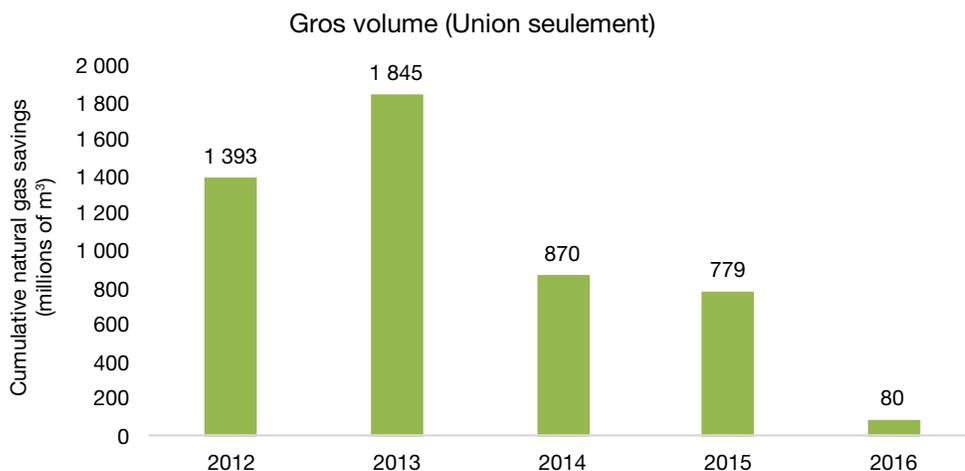
entrepreneur sélectionné, facilitant ainsi la participation des petites entreprises.<sup>51</sup> Ce programme a permis de réaliser des économies de 79,2 millions de m<sup>3</sup> en 2016. Union a lancé un programme similaire, mais qui n'était pas sur le marché en 2016.<sup>52</sup>

### D.5.3 Gros volume (Union)

Le territoire desservi par Union possède un programme unique pour les très gros clients industriels. Les programmes de conservation offerts à cette petite catégorie de clients sont uniques, car chaque client a un droit d'accès prioritaire à sa part des fonds de conservation, qu'il peut utiliser pour des projets de conservation de son choix (sous réserve de quelques restrictions), avec l'assistance technique du personnel de conservation d'Union. En 2016, 97 % des clients de cette catégorie ont présenté un plan d'efficacité énergétique et 61 % d'entre eux ont obtenu du financement pour au moins un projet de conservation.<sup>53</sup> Si le client n'utilise pas pleinement sa part des fonds de conservation,

celle-ci est mise à la disposition d'autres clients dans ce segment. En 2016, 75 % des économies réalisées dans le cadre du programme provenaient de projets entrepris par les participants à l'aide de leur part des fonds de conservation, tandis que l'autre 25 % provenait de projets entrepris par un client à l'aide de fonds fournis par d'autres clients (et non utilisés par les clients originaux).<sup>54</sup>

Malgré la part relativement élevée de ces économies par rapport aux économies globales en 2016, cette part était nettement inférieure à celle de 2015 (voir la figure D.7). Cette baisse s'explique par les ajustements du taux préférentiel décrits à la section D.3.3. Ce programme a le ratio des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes le plus bas (8 %, soit le taux préférentiel le plus élevé, à 92 %), car ses clients sont de grands clients industriels qui ont peut-être déjà des professionnels de la gestion de l'énergie parmi leur personnel et qui sont capables de réaliser des projets sans aide publique. Toutefois, même avec un ratio aussi faible, les fonds consacrés à ce programme ont quand même procuré un avantage net important en 2016.



**Figure D.7.** Économies cumulatives nettes réalisées dans le cadre du programme pour gros volumes, 2012-2016 (Union Gas).

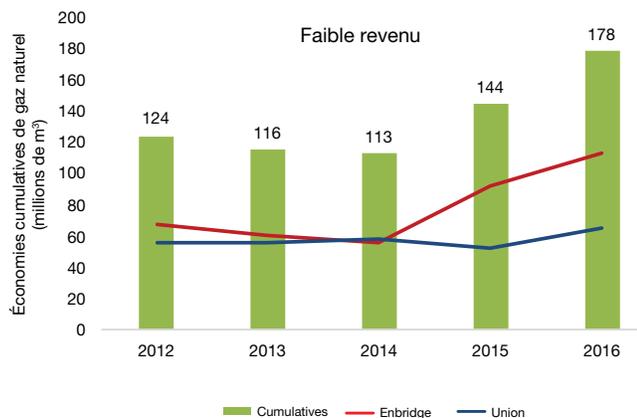
Source : DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017), tableaux 1-1 et 1-6; DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018), tableaux 1 et 6; résultats de 2012 à 2014 provenant du commissaire à l'environnement de l'Ontario, Chaque joule est précieux (2017), figures 5.1 et 5.2.

### D.5.4 Faible revenu

Les programmes pour les personnes à faible revenu ont pris de l'expansion en 2016 en raison de l'orientation donnée dans le nouveau cadre,<sup>55</sup> bien que, dans l'ensemble, ils représentent encore une faible part du portefeuille de conservation de chaque service public, tant sur le plan des économies de gaz naturel que sur celui des dépenses (voir

la figure D.4)<sup>56</sup>. Ces programmes ont tendance à être plus coûteux à administrer parce qu'ils comportent souvent des incitatifs plus élevés et qu'ils peuvent couvrir la totalité du coût des mesures de conservation pour les clients (p. ex. le programme d'intempérisation du domicile dont il est question au **chapitre 2** du présent rapport).

Enbridge a constaté une forte augmentation des économies réalisées grâce aux projets résidentiels à logements multiples en 2016. L'entreprise a également lancé un programme de nouvelles constructions pour personnes à faible revenu afin d'aider la construction de nouveaux logements dans le cadre du programme fédéral-provincial Investissement dans le logement abordable, dans le but d'atteindre des niveaux d'efficacité énergétique supérieurs aux exigences du Code du bâtiment.<sup>57</sup> Union a lancé une offre de mise à niveau en fin de vie des chaudières sur le marché du logement social et du logement assisté et a obtenu les accords nécessaires pour la nouvelle offre pour les familles monoparentales à faible revenu qui a été lancée en 2017. Également en 2016, Union a étendu son programme multirésidentiel pour les clients à faible revenu au-delà du logement social, à des immeubles du secteur privé comptant une part importante de locataires à faible revenu, et a réalisé des économies beaucoup plus importantes que prévu pour ce secteur.<sup>58</sup> Enbridge l'avait déjà fait au cours des années précédentes.



**Figure D.8.** Économies cumulatives liées au programme pour les personnes à faible revenu, pour Union Gas, Enbridge et les deux ensemble, de 2012 à 2016.

Source : DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 20 décembre 2017), tableaux 1-1 et 1-6; DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Commission, 30 octobre 2018), tableaux 1 et 6; résultats de 2012 à 2014 provenant du commissaire à l'environnement de l'Ontario, Chaque joule est précieux (2017), figures 5.1 et 5.2.

### D.5.5 Programmes de transformation du marché et programmes axés sur le rendement

Les programmes de transformation du marché visent à créer un changement durable dans le comportement du marché et les attitudes des clients, en faisant de l'efficacité énergétique une pratique courante.

Enbridge a offert cinq programmes de transformation du marché en 2016 afin de soutenir la conception éconergétique dans les nouvelles constructions résidentielles et commerciales et d'instaurer une culture de l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux, les installations industrielles et les écoles. Deux de ces programmes étaient nouveaux en 2016.<sup>59</sup>

Union offre un programme de transformation du marché pour la construction résidentielle neuve et avait l'intention de lancer un nouveau programme pour encourager la conception à haute efficacité énergétique dans les nouvelles constructions commerciales et industrielles, mais n'a pas été en mesure de lancer ce programme à temps pour inscrire les constructeurs participants en 2016<sup>60</sup>. Ce manque de résultats explique la piètre performance d'Union dans sa carte de pointage de la transformation du marché.

Union a une carte de pointage distincte fondée sur le rendement des programmes, qui comprend ses offres d'exécution intelligente et de gestion stratégique de l'énergie. Ensemble, ces programmes ont atteint 108 % de leur objectif en 2016.

Les repères de conservation fondés sur le rendement font appel à la consommation d'énergie d'un client pour évaluer les possibilités d'économie d'énergie, puis mesurent les économies continues au moyen d'une approche fondée sur des données probantes (p. ex. en comparant les données avant et après la facturation au compteur).

Enbridge offre également des programmes semblables, à savoir un programme de bonne exécution et un programme de gestion globale de l'énergie, qui sont mesurés à l'aide de leurs cartes de pointage pour l'acquisition des ressources et la transformation du marché, selon les paramètres.

## Notes de fin

- En plus d'Enbridge et d'Union, l'Ontario compte trois distributeurs de gaz naturel beaucoup plus petits (EPCOR, Kitchener Utilities et Utilities Kingston), mais ceux-ci n'ont aucun programme de conservation approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (Commission).
- Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-1034 (Toronto : Commission, 22 décembre 2014).
- Idem, p. 63 (re: targets), p. 77 (re: plans); Voir également Commissaire à l'environnement de l'Ontario, Chaque joule est précieux (Toronto : Commissaire à l'environnement de l'Ontario, 2017) p. 58 et 62-63.
- Cette approche a été acceptée par la Commission dans sa décision sur les comptes de report et d'écart EB-2017-0323/EB-2017-0324 d'Union et d'Enbridge pour 2015 (Toronto : Commission, 12 juillet 2018).
- La question de savoir si les cibles de 2016 doivent être rajustées en fonction de la mise à jour des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes est actuellement à l'étude par la Commission.
- Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-1034 (Toronto : Commission, 22 décembre 2014), p. 64 et 65.
- Malheureusement, les services publics d'électricité de l'Ontario calculent actuellement leurs économies d'énergie en utilisant une terminologie différente et d'une manière légèrement différente. Comme l'explique l'annexe C, les services publics d'électricité s'efforcent d'atteindre un objectif « d'économies persistantes », une mesure qui calcule les économies en fonction de celles qui resteront à la fin de leur cadre (2020). Les économies d'électricité sont également mesurées sur une base « progressive » (c.-à-d. les économies réalisées au cours de la première année d'un programme), ce qui est comparable aux économies annuelles de gaz naturel mentionnées ici.
- Selon l'étude la plus récente, la durée de 25 ans est conforme aux pratiques exemplaires nord-américaines. (DNV-GL, 2016 Verified DSM Results (Toronto : Commission, 30 octobre 2018), p. 9 et 59.
- On suppose que les pommes de douche à faible débit ont une durée de vie de 10 ans. (Commission de l'énergie de l'Ontario, Natural Gas Demand Side Management Technical Resource Manual, Version 3.0 (Commission : Toronto, 30 novembre 2018) p. 7.)
- Si les hypothèses mises à jour des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes avaient été utilisées pour les résultats de 2015, les économies nettes globales de 2015 auraient été de 1,68 milliard de m<sup>3</sup> (0,54 milliard de m<sup>3</sup> pour Enbridge et 1,14 milliard de m<sup>3</sup> pour Union Gas, soit 7 % de moins que les économies globales de 1,80 milliard de m<sup>3</sup> en 2016). (DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 20 décembre 2017), p. 2 et 4.)
- Mise en contexte : l'American Council for an Energy Efficient Economy estime qu'aux États-Unis, le potentiel économique des économies de gaz annuelles représente environ 2 % des ventes annuelles, et le potentiel réalisable (c.-à-d. en tenant compte du fait que toutes les possibilités économiques d'efficacité énergétique ne seront pas adoptées) est d'environ 1 % annuellement, sans inclure un coût pour le carbone. (American Council for an Energy Efficient Economy, Natural Gas Energy Efficiency: Progress and Opportunities [Washington D.C.: ACEEE, juillet 2017] p. 17.)
- Cette estimation suppose la persistance en 2016 de l'ensemble des économies réalisées à partir de 2007. Les économies annuelles pour les années antérieures à 2007 ne sont pas disponibles. Si elles étaient incluses, les répercussions en 2016 pourraient être plus importantes, car les économies découlant des programmes de conservation du gaz naturel persistent en moyenne pendant 16 ans, et des programmes de conservation sont en place depuis avant 2000. (Idem, p. 10.)

- Un total de 1,7 milliard de m<sup>3</sup> d'économies persistantes de gaz naturel divisé par la consommation moyenne de gaz naturel d'une maison (2 400 m<sup>3</sup>).
- Comparaison des volumes de ventes de gaz naturel en 2016 par rapport à 2007 (voir le rapport annuel 2016 de chaque service public, section 3, tableau 3.10). Le temps plus chaud en 2016 a probablement réduit les ventes globales des services publics.

	Degré-jour de chauffage (Toronto Pearson)	Degré-jour de chauffage (Timmins)
2014	4 103	6 502
2015	3 766	5 975
2016	3 462	5 693

Source : « Données météorologiques historiques », en ligne : Gouvernement du Canada < [climate.weather.gc.ca/climate\\_data/generate\\_chart\\_e.html?StationID=29906&timeframe=2&type=bar&MeasTypeID=heatingdegreedays](http://climate.weather.gc.ca/climate_data/generate_chart_e.html?StationID=29906&timeframe=2&type=bar&MeasTypeID=heatingdegreedays) >. [consulté le 6 mars 2019]

- Réduction de 1 700 millions de m<sup>3</sup> de la consommation annuelle de gaz naturel attribuable aux activités de conservation, multipliée par un facteur d'émission de 1 898 tonnes de CO<sub>2</sub>eq/million de m<sup>3</sup>, d'après les facteurs d'émission du rapport d'inventaire national 1990-2016 d'Environnement et Changement climatique Canada : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 1 (2018), p. 11 et Partie 2 (2018), p. 210 et 211 (facteur d'émission de CO<sub>2</sub> de l'Ontario pour le gaz naturel et facteurs d'émission industriels de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O pour le gaz naturel).
- 18 % d'une réduction globale des émissions de 18 Mt. (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures : Un plan environnemental élaboré en Ontario, ébauche [imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018] p. 24.)
- Ministère de l'Environnement et du Changement climatique, Lignes directrices pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (Toronto : MOECC, décembre 2015), p. 86 (annexe 10, tableaux 20.3 [pour le CO<sub>2</sub>] et 20.4 [pour le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O]).
- Calcul : volume des économies nettes de gaz naturel multiplié par le potentiel de réchauffement planétaire combiné des trois GES associés à la combustion du gaz naturel :

Gaz à effet de serre	Facteur d'émission (g/m <sup>3</sup> ) x potentiel de réchauffement planétaire =
CO <sub>2</sub>	1 888 x 1 = 1 888
CH <sub>4</sub>	0,037 x 25 = 0,93
N <sub>2</sub> O	0,035 * 298 = 10,43
Total	1 899 g CO <sub>2</sub> eq/m <sup>3</sup> de combustion de gaz naturel

Par exemple, en utilisant les économies annuelles de gaz naturel d'Enbridge en 2016 = 50,5 millions de m<sup>3</sup> x 1 898 tonnes de CO<sub>2</sub>eq/million de m<sup>3</sup> = 95 917,43 tonnes de CO<sub>2</sub>eq. (Calcul fondé sur les économies annuelles nettes de gaz naturel : Enbridge, 2016 DSM Annual Report (17 novembre 2018) tableau 3.10; Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (30 novembre 2018), tableau 3.10.; et Environnement et Changement climatique Canada, rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 1 (2018), p. 11 et Partie 2 (2018), p. 210 et 211 (facteur d'émission de CO<sub>2</sub> de l'Ontario pour le gaz naturel et facteurs d'émission industriels de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O pour le gaz naturel).

19. Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-0134 (22 décembre 2014), p. 17.
20. Idem, p. 8.
21. Idem, p. 17.
22. Par rapport à 2015, les plans de GAD de 2016 mettaient davantage l'accent sur le marché de masse et les programmes résidentiels (c.-à-d. des dépenses pour la conservation de l'énergie résidentielle considérablement accrues et l'ajout d'une nouvelle initiative de thermostats adaptatifs), qui exigeaient des dépenses relatives et des incitatifs par projet plus élevés que pour les projets commerciaux et industriels et qui entraînaient des économies plus faibles relativement aux m3 par projet. Commission de l'énergie de l'Ontario, Décision et ordonnance sur les plans de GAD 2015-2020, EB-2015-0029/EB-2015-0049 (20 janvier 2016), p. 67 et 68.
23. Commission de l'énergie de l'Ontario, Décision et ordonnance sur les plans de GAD 2015-2020, EB-2015-0029/EB-2015-0049 (20 janvier 2016), p. 69.
24. Commission de l'énergie de l'Ontario, 2015 Natural Gas Demand Side Management Custom Savings Verification and Free-ridership Evaluation par DNV-GL (Toronto : Commission, 12 octobre 2017).
25. L'autre composante est le débordement, qui permet de faire le suivi des mesures de conservation supplémentaires qu'un client prend en dehors d'un programme de conservation, mais qui est influencé (en partie ou en totalité) par ce programme. Il entraîne une augmentation des économies nettes, mais son effet est généralement bien inférieur à celui de l'ajustement du taux préférentiel.
26. Il s'agit du « taux brut de réalisation ». (DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Custom Savings Verification and Free-ridership Evaluation [Toronto : Commission, 12 octobre 2017], p. 9.)
27. DNV-GL, 2015 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 20 décembre 2017), tableaux N-1 et N-2.
28. Union offre également une option d'autogestion pour ses clients à grands volumes, qui permet aux clients d'accéder à un fonds de conservation auquel ils cotisent.
29. Enbridge, Application and Supporting Evidence, EB-2018-0301 (Toronto : Commission, 10 décembre 2018) à la pièce B, onglet 1, annexe 1, p. 14 à 17.
30. Ratios TRC-plus de 5,8 pour les programmes industriels personnalisés d'Enbridge et de 2,9 pour les programmes commerciaux personnalisés d'Enbridge (Enbridge, DSM final annual report [North York, ON : Enbridge, 17 novembre 2018], tableau 4.3); les programmes commerciaux et industriels personnalisés et les programmes à grand volume d'Union avaient des ratios TRC-plus de 3,73 et 5,2, respectivement (Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report [Chatham, ON : Union Gas, 30 novembre 2018], tableaux 5.10 et 7.3).
31. Le langage précis utilisé dans la décision de la Commission sur les plans 2015-2020 : « la Commission ne s'attend pas à ce que les services publics de gaz comptent sur un taux préférentiel prédéterminé pour la durée de la période de 2017 à 2020. En 2016, les taux préférentiels seront mis à jour en fonction des résultats de l'étude sur les valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes et du processus d'évaluation annuel. Annuellement, le processus d'évaluation contribuera à ajuster les taux préférentiels pour les programmes personnalisés. » (Commission de l'énergie de l'Ontario, décision et ordonnance d'Union Gas et d'Enbridge, EB-2015-0029/EB-2015-0049 (Toronto : Commission, 20 janvier 2016), p. 21.)
32. L'incidence financière sur les incitatifs des services publics d'Enbridge a été beaucoup plus importante en raison des différences dans la structure des fiches de rendement du service public et des différences propres au service public entre les anciens et les nouveaux taux préférentiels.
33. Commission de l'énergie de l'Ontario, Décision et ordonnance, EB-2017-0324 (Toronto : Commission, 12 juillet 2018), p. 7.
34. Enbridge, Application and Supporting Evidence, EB-2018-0301 (Toronto : Commission, 10 décembre 2018), pièce B, onglet 1, schéma 1, p. 3.
35. Les résultats de 2016 sont en cours de révision dans les affaires EB-2018-0301 (Enbridge) et EB-2018-0300 (Union Gas).
36. Les ratios avantages-coûts des programmes de gaz naturel faisant appel au test CTR-plus ne sont pas proportionnellement autant influencés par la variation des ratios des valeurs nettes par rapport aux valeurs brutes que le coût unitaire des économies des services publics. En effet, le changement élimine une composante importante du numérateur (économies d'énergie) et du dénominateur (coûts différentiels pour le client) dans le test CTR-plus.
37. Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-0134 (Toronto : Commission, 22 décembre 2014), p. 11 à 13.
38. « L'option de dépenser 15 % de plus que le budget annuel approuvé pour la GAD vise à permettre aux services publics de gaz naturel de poursuivre énergiquement des programmes qui s'avèrent très efficaces. » (Commission, Lignes directrices pour le dépôt du Cadre de GAD 2015-2020 pour les distributeurs de gaz naturel, EB-2014-0134 (Toronto : Commission, 22 décembre 2014), p. 38.
39. « Le test CTR comprend les coûts et les avantages du réseau de services publics, ainsi que les coûts et les avantages pour les participants du programme, et est souvent considéré comme une mesure des avantages nets pour l'ensemble de la région. » (DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 30 octobre 2018), p. 3.)
40. DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 30 octobre 2018), tableau 256.
41. Idem, tableau 257.
42. Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-0134 (22 décembre 2014), p. 22.
43. Idem, p. 23.  
« Plus précisément, 40 % de l'incitatif maximal offert à l'intention des actionnaires (ou 4,2 millions de dollars) doit être versé pour l'atteinte d'une note pondérée de 100 %, les 60 % restants (ou 6,3 millions de dollars) devant servir lorsque le rendement parvient à 150 % et que les cibles des programmes prioritaires sont atteintes. »
44. Idem, p. 18.
45. DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 30 octobre 2018).
46. Enbridge, DSM final annual report (North York, Ontario : Enbridge, 17 novembre 2018), p. 32.
47. Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-0134 (22 décembre 2014), p. 26.

48. Enbridge, « DSM mid-term review » (présentation, 6 septembre 2018), diapositive 9.
49. Union Gas, « DSM mid-term review presentation » (présentation, 6 septembre 2018), diapositive 10.
50. La mesure d'un petit volume comprend les économies réalisées par les participants à la GAD dont la consommation annuelle moyenne sur trois ans est inférieure à 75 000 m<sup>3</sup>/année dans le secteur commercial ou 340 000 m<sup>3</sup>/année dans le secteur industriel, ainsi que les économies réalisées dans le secteur résidentiel. (Enbridge, DSM Final Annual Report [North York, Ontario : Enbridge, 17 novembre 2018], p. 26.)
51. Idem, p. 64 à 67.
52. Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (Chatham, Ontario : Union Gas, 30 novembre 2018), p. 58 et 59.
53. Idem, p. 95.
54. Idem.
55. Commission de l'énergie de l'Ontario, Demand Side Management Framework for Natural Gas Distributors (2015-2020) EB-2014-0134 (Toronto : Commission, 22 décembre 2014), p. 26.
56. DNV-GL, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification (Toronto : Commission, 30 octobre 2018).
57. Enbridge, DSM Annual Report (North York, Ontario : Enbridge, 17 novembre 2018), p. 74 et 75 ainsi que p. 89 à 92.
58. Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (Chatham, Ontario : Union Gas, 30 novembre 2018), p. 70 et 71.
59. Enbridge, DSM Annual Report (North York, Ontario : Enbridge, 17 novembre 2018), p. 96.
60. Union Gas, 2016 DSM Final Annual Report (Chatham, Ontario : Union Gas, 30 novembre 2018), p. 103.